

- | | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - ES CLAVILLE | manque 1 équipe |
| - US FLEURY LA FORET | manque 1 équipe |
| - CS LYONSAIS | manque 1 équipe |
| - FC ST MACLOU | manque 1 équipe |
| - CF LA CHAPELLE DU BOIS DES FAUX | manque 1 équipe |

Tous ces clubs ont jusqu'au 31 Janvier 2023 pour régulariser leur situation.

Nous rappelons aux autres clubs qu'ils sont susceptibles d'être en défaut avec l'article 4 des règlements des championnats du DEF pour les équipes de jeunes engagées :

- Pour les compétitions de football à 11, le club devra disposer de 13 joueurs titulaires d'une licence.
- Pour les rencontres de football à 8, le club devra disposer de 8 joueurs titulaires d'une licence.
- Pour les rencontres de football à 5, le club devra disposer de 6 joueurs titulaires d'une licence.
- Pour les rencontres de football à 4, le club devra disposer de 5 joueurs titulaires d'une licence.

* * * * *

La Secrétaire
Marie Jésus Poussier



Le Président
Daniel Resse

